

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/48 Paraphe : <i>ES</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2018/33</i>	

Nombres de membres :
En exercice : 124
Présents : 82
Votants : 97 (dont 15 pouvoirs)
POUR : 97 (100 %)
CONTRE : 00 0
ABSTENTION : 00

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Machault, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 19/03/2018
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART, BECHARD, BEGNY, GERARD, HERBAY, JACQUET, LALLEMENT, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MERCIER, PAYEN, PIEROT, SEMBENI, VERNEL, VILLERS et MM ADAM, BARRE, BEBIN, BESANCON, BESTEL, BIENVENU, BOIZET, BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, CANIVENQ, CANNAUX, CARPENTIER, CARRE, COLSON, CORNEILLE, DANNEAUX, DEBOURCES, DEGLAIRE, DELABRUYERE, ETIENNE, FLEURY, GAVART R., GODART, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN, HUREAU, JUILLET, LAMY, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LEJEUNE, LORIN, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MENDES, MIELCAREK, MOUTON, NIZET D., OUDIN H., PAYEN, PHILIPPE, PIERSON, POTRON, POUCKET, RATAUX, RAULET, RENARD, RICHELET, ROBIN, SIGNORET, SINGLIT, THIERION, THOREL, VAIRY, VALET, VAN STECKELMAN.

Représentés : Mme FOURCART donne pouvoir de vote à Mme LEFORT, Mme MELIN donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER et M. BAUSSART donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI, M. DION donne pouvoir de vote à Mme HERBAY, M. HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. MOUTON, M. HULOT donne pouvoir de vote à M. JUILLET, M. LAHOTTE donne pouvoir de vote M. CANNAUX, M. LANGE donne pouvoir de vote à Mme PAYEN, M. LESOILLE donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., M. NIZET J. donne pouvoir de vote à M. BOIZET, M. PIC donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE, M. QUEVAL donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET, M. SEMBENI donne pouvoir de vote à M. DEBOURCES.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BATIMENT D'ENTREPRISES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 et suivants ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 acté par délibération n°DC2018/06 du 19/02/18 ;

Vu les avis favorables remis par la commission Finances et Contrôle de Gestion et le Bureau réunis respectivement les 15 et 19 mars 2018,

Vu le rapport de présentation du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ADOPTE le budget primitif 2018 du Budget Bâtiment d'entreprises dont les sections présentent les montants suivants :

- Section de fonctionnement dépenses et recettes : 263 828.06 €
 - Section d'investissement dépenses et recettes : 231 384.65 €
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

28 MARS 2018